



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2024/064/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Sandie L'HERMITTE,
Chef du Service Contentieux

Affaire suivie par Marjorie GIRAUD
Gestionnaire Assurances
☎ 04.94.36.32.20 – mgiraud@mairie-toulon.fr

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement au Cabinet CLAMENCE, Avocats Associés, de la somme de 1.020 € TTC (policiers municipaux agressés dans le cadre de leurs fonctions (Note d'honoraires n° 220 du 15 mai 2024).

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2024, chapitre 011 - fonction 020, article 6227 au Cabinet CLAMENCE, Avocats Associés, 85, Avenue Maréchal Foch – 83000 TOULON, au compte domicilié SOCIETE GENERALE, Code Banque 30003, Code Agence 02100, n° de Compte 00020730887, Clé Rib 27, la somme de 1.020 € TTC (MILLE VINGT EUROS) représentant les frais visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 28 MAI 2024

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 30 MAI 2024

PUBLIE LE 30 MAI 2024

Acte à classer

2024064AJ

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-05-30T15-05-07.01 (MI253270790)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240528-2024064AJ-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2024/064/A.J. Paiement au **Cabinet** CLAMENCE, Avocats Associés, de la somme de 1.023,33 euros TTC (policiers municipaux agressés dans le cadre de leurs fonctions (Note d'honoraires n. 220 du 15 mai 2024)



Date de décision : 28/05/2024

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DAJ SC 2024 064 AJ.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 30/05/24 à 15:05

Date 30/05/24 à 15:05

Date 30/05/24 à 15:11

Par DUPONT ID Stéphanie

Par DUPONT ID Stéphanie